

INTRODUCTION

**L'ALGÉRIE
D'AUJOURD'HUI,
CHRONIQUE
D'UNE IGNORANCE
SAVAMMENT
ENTRETENUE**

par Stéphane Enjalran*



Q

ue sait-on aujourd'hui en France et dans le reste du monde de la situation politique et sociale en Algérie ? On se rappelle éventuellement de la quatrième réélection grotesque en avril 2014 du président Abdelaziz Bouteflika, soixante-dix-huit ans, un vieillard très diminué par la maladie – ce qui peut paraître incroyable vu de l'extérieur. Même si les gouvernements occidentaux savent bien qu'il n'est que la pathétique marionnette du vrai pouvoir de l'ombre, le président bénéficie encore dans la plupart des médias de l'aura de celui qui aurait réussi une transition politique difficile après les terribles années 1990 de violence et de massacres, lors desquelles de courageux « militaires républicains » auraient « combattu le terrorisme ». On sait également que c'est un pays riche en hydrocarbures, mais dont les réserves s'épuisent et qui cherche donc à se tourner vers le gaz de schiste¹. Mais on ne part pas en vacances à Alger ou à Oran, sauf pour y voir de la famille pour les Français issus de l'immigration algérienne. On ne trouvera donc pas d'agence touristique faisant de la retape pour visiter Alger, Oran ou d'autres villes du pays; au mieux sont proposées des randonnées dans l'Atlas, pour les touristes les plus téméraires – pourtant l'Algérie, de par son patrimoine et sa superficie, possède un réel potentiel touristique. On se rappelle aussi de l'assassinat des moines de Tibhirine en 1996 et du fait que les médias français commencent seulement à prendre au sérieux l'hypothèse de la responsabilité de l'armée algérienne dans ce drame, responsabilité pourtant hautement probable mais jusque-là étouffée ou évoquée à demi-mot, l'événement étant au mieux présentée comme un « accident »²...

Bref, le grand public sait bien peu de choses, car rien ou si peu ne filtre dans la presse internationale, pour des raisons que nous tentons d'exposer dans ce dossier, assorti d'une chronologie détaillée des événements ayant marqué l'actualité algérienne de 1988 à 2015 (voir p. 98).

* Union syndicale Solidaires, secrétariat national ; président du Comité international de soutien au syndicalisme (CISA).

¹ Le gouvernement pousse le grotesque dans la promotion de cette forme d'énergie alternative jusqu'à en faire la promotion dans les forums sociaux mondiaux, comme lors du dernier à Tunis en mars 2015.

² Voir Jean-Baptiste Rivoire, *Le Crime de Tibhirine. Révélations sur les responsables*, La Découverte, Paris, 2011 (et le documentaire du même auteur sous le même titre : <ur1.ca/nwvxd>).

SOLIDAIRES ET LES SYNDICATS AUTONOMES ALGÉRIENS

En 2006, l'Union syndicale Solidaires fut la première organisation syndicale étrangère qui répondait à l'invitation du Snapap (Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique), dont le président est Rachid Malaoui, en envoyant une délégation composée de représentant-e-s de plusieurs fédérations de l'Union (PTT, finances publiques, collectivités territoriales et éducation)³. Le Snapap et les autres syndicats autonomes – c'est-à-dire, autonomes par rapport au pouvoir, ce qui a son importance pour comprendre la suite – souhaitaient nous exposer, au sens littéral du terme, la désastreuse situation sociale en Algérie et nous parler du harcèlement incessant que les militant-e-s

LE MOT DE RACHID MALAOUI, PRÉSIDENT DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE AUTONOME DES TRAVAILLEURS ALGÉRIENS (CGATA)

Ce dossier de la revue de Solidaires est une excellente initiative pour soutenir et comprendre le long combat des syndicalistes autonomes et les luttes sociales en Algérie. C'est un travail inédit de la part d'une organisation syndicale, espérons que cela inspire un front large des organisations syndicales en France pour soutenir les syndicats autonomes en Algérie. Solidaires est à nos côtés depuis longtemps et j'espère bien pouvoir un jour exprimer de vive voix à Annick Coupé nos remerciements pour son soutien inconditionnel.

Alger, 17 mai 2015

subissent de la part du pouvoir du fait de leur action syndicale (voir p. 12). Cette situation demeurait inconnue dans le reste du monde, le travail d'étouffement et de propagande du régime étant très efficace (voir p. 43). Nos camarades et amis du Snapap vivaient ainsi des heures sombres dans l'isolement le plus complet et le silence gêné des organisations internationales, qu'elles soient « institutionnelles » ou syndicales (voir p. 29). Le syndicat du pouvoir, l'UGTA (Union générale des travailleurs algériens), avait pour fonction de donner le change et de garantir la façade démocratique du régime (voir p. 34).

Nous avons été surpris à l'époque par la violence que déchaînait toujours le pouvoir réel, celui des généraux de l'armée et du DRS (Département du renseignement et de la sécurité), ex-Sécurité militaire, la police politique qui s'était tristement illustrée durant la « sale guerre civile » des années 1990 – qui a fait de 100 000 à 200 000 morts (aucun décompte exact ne sera sans doute jamais possible, compte tenu de l'opacité soigneusement organisée par le DRS sur son action). Même si cette violence était devenue nettement moins intense en 2006, le régime continuait – comme aujourd'hui encore – à utiliser les mêmes vieilles méthodes contre les militantes et militants des syndicats autonomes algériens : suspensions arbitraires sans salaire, écoutes, surveillances et pressions multiples, menaces, gardes à vue « préventives », tentatives de corruption, création de faux syndicats, de « clones » littéralement des syndicats autonomes (comme ce fut en premier lieu le cas pour le Snapap, voir p. 44)... En 2010, une délégation composée cette fois-ci de militant-e-s de Solidaires, de la



CNT et de la CGT espagnole, n'a pu que confirmer cet état de fait⁴.

Parce que peu ou prou, les militantes de ces syndicats représentaient et représentent aujourd'hui encore (bien que l'arc se soit un peu élargi) l'essentiel des forces de résistance démocratique à ce qu'il faut appeler par son nom, une dictature. Par ailleurs, des associations, dont SOS disparus ou le Collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA)⁵, ainsi que les militants de diverses ligues des droits de l'homme (comme celle dirigée par M^e Salah Dabouz), réclament aussi depuis des années que la lumière soit faite sur les milliers de disparitions pendant les années 1990, disparitions dont l'armée est en très grande partie responsable (voir p. 56).

CE QU'IL FAUT APPELER

PAR SON NOM : UNE DICTATURE

« Dictature » : le mot peut sembler exagéré, voire dévoyé, tant l'ignorance est grande dans nos pays de la situation réelle en Algérie, encore présentée comme le modèle de « résistance au terrorisme » et donc comme un rempart contre ce fléau, qu'il soit réel ou fantasmé. De plus, nos gouver-

nements n'ont aucun intérêt à froisser l'Algérie sur la question des droits de l'homme. Sur ce point, la France officielle est toujours gênée aux entournures par son passé honteux de pays colonisateur, dont elle n'a jamais vraiment reconnu les terribles crimes perpétrés au nom d'une prétendue « mission civilisatrice ». Surtout l'Algérie bénéficie de ses ressources en hydrocarbures qui pendant longtemps en ont fait un « partenaire » économique incontournable, l'Union européenne (emmenée par la France), les États-Unis et plus récemment la Chine rivalisant pour cette raison de bienveillance et de complaisance envers le régime en place. Qui plus est, l'Algérie ne produisant presque rien (en dehors de ces hydrocarbures), important la plupart des produits même de consommation de base, on comprend les enjeux économiques pour ces mêmes pays. Ces enjeux expliquent aussi que leurs multinationales (et nombre de leurs responsables politiques) soient très largement impliqué-e-s depuis des décennies dans les réseaux de corruption qui charpentent encore aujourd'hui les structures du pouvoir algérien⁶.

En conséquence, la répression de la contestation démocratique est un enjeu secondaire et « pragmatiquement » peu pertinent pour les puissances internationales. Sauf quand il s'agissait de mettre la pression sur le pouvoir algérien pour conserver ou emporter des parts de marché, et encore... Quant aux médias internationaux et français, rares sont ceux qui se sont vraiment intéressés à la situation ou qui ont fait un véritable travail d'investigation, à quelques notables exceptions près – comme ce fut le cas pour le quoti-

³ Par la suite, d'autres délégations syndicales européennes se rendront en Algérie pour rendre compte de la situation et exprimer leur solidarité aux syndicats autonomes.

⁴ Voir le rapport de cette délégation : « De la montée en puissance de la répression policière dans un pays en pleine crise sociale. Rapport de la délégation à Alger du Réseau syndical Euromaghreb du 6 au 11 mars 2010 », <ur1.ca/mimxs>.

⁵ <www.algerie-disparus.org/> et <<https://fr-fr.facebook.com/ALERTEDISPARUSALGERIE/>>.

⁶ Sur les relations franco-algériennes, qui ont toujours donné le « la » au sein de la communauté internationale en la matière, voir : Lounis Aggoun et Jean-Baptiste Rivoire, *Françalgérie, crimes et mensonges d'États*, La Découverte, Paris, 2004, <ur1.ca/kc4xb>.



dien *Libération* dans les années 1990 et 2000, ou *Le Monde* pendant une période. Pour des informations pertinentes, on peut consulter le site d'Algeria-Watch, remarquable par la qualité de ses articles d'analyse et la revue de presse quotidienne qu'il propose depuis 1997⁷.

À la fin des années 2000, les syndicats autonomes algériens sont enfin sortis de l'ombre et leur combat pour obtenir une reconnaissance internationale, l'un des moyens de faire pression sur le pouvoir, a commencé à porter ses fruits. En mars 2014, les autonomes ont fondé la Confédération générale autonome des travailleurs algériens (CGATA) (voir p. 44) ; plus d'un an après, le pouvoir trouvait encore des excuses fallacieuses pour refuser sa reconnaissance officielle, alors qu'elle est de droit selon la législation du pays⁸. Les autonomes, pour les mêmes raisons, ont déposé plusieurs plaintes auprès du Bureau international du travail (BIT). Car bien qu'ayant signé les conventions internationales du travail établies par l'Organisation internationale du travail (OIT), le gouvernement algérien ne respecte aucunement la législation internationale (voir p. 56).

Les syndicats autonomes font maintenant partie de réseaux de syndicats internationaux, tel le Réseau syndical international de solidarité et de luttes⁹, et ils ont intégré en décembre 2014 la CSI (Confédération syndicale internationale)¹⁰. Ce n'est pas la moindre des victoires : cela signifie que les organisations internationales reconnaissent enfin le caractère factice de l'UGTA – du moins de sa direction – et, surtout, la réalité de l'engagement et des combats des syndicats autonomes, ainsi que des har-

cèlements qu'ils subissent. Reste que, au printemps 2015, alors que nous « bouclons » ce dossier, la solidarité internationale est toujours une nécessité impérative, car toutes les forces qui luttent pour l'avènement en Algérie d'une authentique démocratie sont encore la cible d'une caste militaire qui n'est pas prête de lâcher le pouvoir et qui continue à piller les richesses du pays.

Pour aider nos lecteurs et lectrices à y voir plus clair face à cette réalité complexe, nous avons organisé ce dossier (réunissant des contributions de militants français et algériens, notamment ceux du) en trois parties. La première, « L'importance des syndicats autonomes dans le combat pour la démocratie », retrace l'histoire de ces syndicats ainsi que celle du régime algérien. La deuxième, « Les luttes du syndicalisme autonome face à la répression incessante », explique les conditions de son combat et l'importance de la solidarité internationale. Quant à la troisième, « Pétrole et gaz, la malédiction algérienne ? », elle donne des clés essentielles pour comprendre le rôle majeur des richesses en hydrocarbures pour l'économie et la politique du pays, ce qui a conduit en 2015 à une mobilisation de grande ampleur contre l'exploitation des gaz de schistes.★

⁷ www.algeria-watch.org

⁸ En l'absence de l'agrément officiel des autorités, les activités syndicales de la CGATA ou de toute autre formation syndicale autonome sont considérées comme illégales et donc plus facilement réprimables.

⁹ <ur1.ca/kc593>.

¹⁰ Abder Bettache, « La CSI admet l'affiliation de la CGATA », *Le Soir d'Algérie*, 24 décembre 2014, <ur1.ca/kc59v>.